



RAPPORT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2022

SOMMAIRE

Introduction : Une première étape importante dans le cycle budgétaire annuel

I – Données internationales et nationales et impacts pour les collectivités territoriales

1 / Le contexte économique international de l'année 2021

2 / Les données nationales

3 / La loi de Finances pour 2022

4 / Les aspects financiers quant aux collectivités

II - Bilan financier de la Commune et les orientations de 2022 du budget

1 / Les finances de la Commune des Trois-Ilets

A) Les recettes et dépenses réelles de fonctionnement de la Commune

a) Les recettes

1) Evolution des recettes fiscales de la Commune

2) Présentation et évolution de la dotation globale de fonctionnement

b) Les dépenses

1) Les charges à caractère général

2) Les charges du Personnel et l'état détaillé des emplois permanents

B) Le financement et le programme des investissements de la commune

a) Evolution de l'épargne de la ville des Trois-Ilets

b) Les recettes et dépenses réelles de la section investissement

C) Evolution de la dette de la Commune

2 / Les orientations budgétaires pour l'année 2022

A) Les orientations de 2022 de la section de fonctionnement du budget

B) Les orientations de 2022 de la section d'investissement du budget

CONCLUSION

Une première étape importante dans le cycle budgétaire annuel

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales.

Il constitue la première étape du cycle budgétaire d'une collectivité territoriale. Conformément aux dispositions des articles L. 3312-1 et L. 3661-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat, qui a pour but de renforcer la démocratie locale selon les termes de la cour des comptes, conduit effectivement à soumettre à l'assemblée un budget élaboré par l'exécutif local qui en a la charge. Dans la mesure où il apporte un éclairage financier et budgétaire permettant de déterminer l'action politique de la ville dans le cadre de ses compétences légales et dans le respect de ses engagements, il s'agit d'un moment essentiel dans la vie de notre collectivité.

À cet égard, des dispositions nouvelles ont été introduites par la loi pour donner une place plus importante à l'expression sur la base d'une information complète et suffisamment détaillée.

En effet, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit explicitement le contenu du rapport d'orientation budgétaire pour garantir la transparence et la responsabilité financière des collectivités.

Les éléments communiqués aux élus dans le cadre du présent rapport d'orientation budgétaire s'inscrivent dans cette dynamique de transparence sur les modalités de construction du budget.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Le rapport d'orientation budgétaire n'est pas qu'un document interne. Il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

En effet, le II de l'article 13 de ladite loi ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat. Ces informations seront exposées dans la seconde partie du présent rapport.

Il s'agit des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé, comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

I – DONNEES INTERNATIONALES ET NATIONALES ET IMPACTS POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

1/ le contexte économique international de l'année 2021

La pandémie de COVID-19 a provoqué une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, qui met en péril la vie et les moyens d'existence de millions de personnes. Le choc économique accroît la pauvreté, creuse les inégalités et anéantit les acquis en matière de développement. Alors que l'économie mondiale amorce une reprise graduelle, l'incertitude entoure les perspectives à court et moyen termes.

Deux ans après le début de la pandémie, les perspectives mondiales restent très incertaines. Les nouvelles mutations du virus et le bilan humain qui ne cesse de s'alourdir suscitent des inquiétudes, même si la progression des campagnes de vaccination accroît le sentiment de confiance. La reprise économique varie d'un pays et d'un secteur à l'autre, en fonction des perturbations causées par la pandémie et de l'ampleur des mesures prises par les pouvoirs publics.

L'économie mondiale devrait croître de 5,6 % en 2021, affichant ainsi un rebond post-récession d'une ampleur sans précédent en 80 ans. Cette reprise tient en grande partie au redressement vigoureux de quelques grandes économies, tandis que de nombreuses économies émergentes et en développement sont encore aux prises avec la pandémie de COVID-19 et ses retombées.

Malgré la reprise, la production mondiale fin 2021 sera inférieure d'environ 2 % aux prévisions pré-COVID. Dans les deux tiers des économies émergentes et en développement, les pertes de revenu par habitant subies en 2020 ne seront pas recouvrées en 2022. Dans les pays à faible revenu, où la vaccination a pris du retard, les effets de la pandémie ont effacé les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté et aggravé l'insécurité et d'autres problèmes de longue date.

Malgré des signes encourageants de reprise à l'échelle mondiale, la pandémie a aggravé la pauvreté et les inégalités dans les pays en développement.

Parmi les grandes économies, les États-Unis devraient afficher une croissance de 6,8 % cette année, grâce aux importantes mesures de soutien budgétaire et à l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie.

La croissance se raffermira également dans les autres économies avancées, mais dans une moindre mesure. Parmi les économies émergentes et en développement, la Chine devrait enregistrer un rebond de la croissance de 8,5 % cette année, à la faveur du rattrapage de la demande.

Globalement, ce groupe de pays devrait connaître une croissance de 6 % en 2021, tirée par la progression de la demande et la hausse des prix des produits de base.

Dans de nombreux autres pays, la reprise est freinée par la recrudescence des cas de COVID-19 et le retard pris dans la vaccination, auxquels s'ajoute la suppression des mesures de soutien dans certains cas.

Si l'on ne tient pas compte de la Chine, la reprise devrait s'établir à 4,4 % en 2021. Pour 2022, les projections tablent sur une croissance de 4,7 % pour l'ensemble des économies émergentes et en développement.

Néanmoins, les gains attendus dans ce groupe de pays ne sont pas suffisants pour regagner le terrain perdu pendant la récession de 2020, et en 2022 la production devrait être inférieure de 4,1 % aux projections pré-COVID.

Dans de nombreuses économies émergentes et en développement, le revenu par habitant devrait également rester inférieur aux niveaux atteints avant la pandémie, et les pertes aggraveront les privations associées à la santé, à l'éducation et au niveau de vie. Alors que les prévisions indiquaient un essoufflement des principaux moteurs de la croissance même avant la crise sanitaire, les séquelles laissées par la pandémie devraient accentuer cette tendance.

Les pays à faible revenu devraient connaître cette année leur plus faible croissance depuis 20 ans (année 2020 non comprise), en partie à cause du rythme très lent de la vaccination. La croissance dans ces pays s'accroîtra pour atteindre 2,9 % en 2021 et 4,7 % en 2022. Selon les prévisions pour 2022, leur production sera inférieure de 4,9 % au niveau pré-COVID.

2/ Les données nationales

a) La croissance en France

En 2020, la croissance française a baissé de 8%, alors que l'inflation se situait à 0,5%.

En 2021, d'après les dernières prévisions de l'OCDE (septembre 2021), le PIB devrait croître de 6,3%, illustrant un effet rattrapage post confinement avec une consommation accrue, un regain de confiance dans l'avenir grâce à un chômage en baisse, une reprise de la production des entreprises et l'amélioration de l'environnement économique. En 2022, le PIB français devrait augmenter de façon importante mais moins soutenue, à hauteur de 4%, revenant ainsi sur un niveau de croissance plus proche du potentiel de croissance réelle du pays, mais surfant tout de même sur les effets de la relance budgétaire du gouvernement et des autres relances mondiales.

Le chiffre assez élevé de l'inflation devrait baisser compte tenu du caractère conjoncturel des facteurs inflationnistes.

C'est le scénario privilégié par la Banque de France et la BCE qui pensent que les goulets d'étranglement dus à la reprise économique ne dureront pas.

Cependant, il est tout de même envisageable que cette hausse des prix dure plus longtemps et soit plus importante que prévue ; ce qui pourrait entamer la croissance.

b/ Le déficit national

Une baisse du déficit public est engagée dès 2021.

La croissance soutenue en 2022 permet au déficit public de diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB (passant de -8,4 % en 2021 à -4,8% du PIB en 2022).

Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 114% du PIB en 2022, contre 115,6% en 2021. Ce chiffre s'explique en particulier par la fin progressive des dispositifs d'urgence pour répondre à la crise.

Par ailleurs, la baisse du taux de prélèvements obligatoires est poursuivie. Ce taux, qui représentait 45,1% du PIB en 2017, devrait s'établir à 43,5% en 2022

La baisse de la dépense publique se poursuit.

Après avoir atteint 60,8% du PIB en 2020, la dépense publique baisserait très légèrement en 2021 à 59,9% en raison de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour continuer de répondre à la crise. Le niveau de dépense publique diminuerait en 2022, à 55,6% du PIB.

c/ Le Plan de Relance

Le **Plan de Relance s'élève à 100 milliards d'euros** consacrés à trois sujets prioritaires :

- La transition écologique ;
- La compétitivité des entreprises ;
- La cohésion sociale et territoriale.

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

- **Rénovation thermique** : 4 milliards d'euros devraient être investis par l'Etat via la DETR, la DSIL et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.

- **Centre de tri et déchets** : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables, « via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique », soutien à la valorisation des bios déchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération. Les fonds seront débloqués et versés, via l'ADEME, entre 2020 et 2022.

- **Infrastructures et transports** : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien », 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.

- **Fiscalité locale** : baisse des impôts de production : CVAE, CFE et TFB.

La mise en œuvre du plan France Relance a été très rapide : d'ores et déjà, il soutient l'activité et l'emploi, et il contribue aux transformations de notre économie pour la rendre plus verte, plus compétitive, plus solidaire.

Un an après sa présentation, 47 Md € ont déjà été engagés et l'objectif d'engagements fixé par le Premier ministre est de 70 Md € fin 2021.

Ce déploiement à un rythme très soutenu se poursuivra en 2022 : le projet de loi de finances pour 2022 prévoit ainsi l'ouverture, sur la mission « Plan de relance », de 12,9 M € de crédits de paiement destinés à couvrir une part des engagements déjà réalisés en 2021.

Il prévoit également, sur cette même mission, l'ouverture de 1,2 Md € d'autorisations d'engagement supplémentaires, destinées à intensifier l'action du plan en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'infrastructures de transports, de dépenses d'investissement et de modernisation ou encore de recherche.

Ces ouvertures d'autorisations d'engagement additionnelles sur le budget général sont compensées, au sein de l'enveloppe de 100 Md € de France Relance, par une révision à la baisse du besoin prévisionnel au titre du dispositif de garantie de l'État apportée aux prêts participatifs, ainsi que par une moindre mobilisation des dispositifs de prêt du Plan climat mis en œuvre par BPI FRANCE dans un contexte d'une meilleure tenue de la trésorerie et des fonds propres des entreprises, et de prolongation des prêts garantis par l'État (PGE). Par ces opérations, l'enveloppe de 100 Md € de France relance est tenue, et elle fait l'objet de redéploiements en son sein pour s'ajuster en temps réel aux besoins,

Par ailleurs, la rapidité de déploiement de France Relance permettra de respecter le calendrier de mise en œuvre associé au plan national de relance et de résilience (PNRR), approuvé au niveau européen le 13 juillet dernier. À ce titre, un premier versement à la France a d'ores et déjà été effectué au titre du préfinancement de son plan par le biais de la facilité pour la reprise et la résilience, à hauteur de 5,1 Md € (sur près de 40 Md € attendus par la France).

L'effectivité du déploiement du plan France Relance, de la mise en œuvre des réformes présentées dans le cadre du PNRR et de l'atteinte des cibles et jalons sur lesquels la France s'est engagée sera primordiale pour l'obtention des prochaines tranches de financement, dont 7,4 Md € sont attendus en 2022.

Les mesures d'urgence et de soutien économique ont donné de bons résultats et ont vocation à s'éteindre progressivement.

Pour faire face à la crise sanitaire et économique sans précédent, des mesures de soutien d'urgence d'une ampleur exceptionnelle ont été mises en place dès mars 2020. Elles ont été constamment adaptées à la situation sanitaire, pour accompagner les phases de reprise d'activité tout en continuant de protéger efficacement les entreprises et les ménages dont l'activité restait contrainte.

Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmentent chacune de 95 millions d'euros et de 10 millions d'euros les dotations de péréquation des départements.

3/ La loi de Finances pour 2022

Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2022 sont :

- Une économie plus durable et plus verte ;
- Soutenir tous les ménages dans leurs travaux énergétiques ;
- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Développer les énergies renouvelables ;
- Réaffirmer les missions régaliennes de l'État avec un effort renouvelé pour le budget de la défense conformément à la loi de programmation militaire 2019-2025 ;
- Accroître les moyens de la police et la gendarmerie avec une hausse du budget des forces de sécurité soit +1.5 Md€. ;
- Revalorisation des personnels de l'éducation ;
- Accélérer le réinvestissement dans la recherche ;
- Nouvelle revalorisation de 1% des bourses sur critères sociaux à la rentrée 2021, dont le coût atteindra 2.4 Md€ en 2022 soit une augmentation de plus de 15% sur le quinquennat ;

- Développer le sens de l'engagement de la jeunesse pour la collectivité ; ▪ Objectif de 50 000 jeunes en Service National Universel (SNU) qui vise au travers d'un séjour de cohésion de 15 jours à affermir le socle d'un creuset républicain et à promouvoir les valeurs de l'engagement chez les jeunes. L'Objectif de 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022 ;

- Renforcer la compétitivité des entreprises par une diminution de leur charge fiscale (le taux normal de l'impôt sur les sociétés baissera à 25% pour toutes les entreprises pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022. Cette baisse aboutira à un allègement d'impôt sur les sociétés d'environ 11 Md€ en 2022 par rapport à 2017 ;

- Accompagner les personnes fragiles et précaires ;

- Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes ;

- Poursuivre la modernisation de la gestion et de la gouvernance des finances publiques. L'objectif de la réforme est de définir un nouveau régime unifié de responsabilité applicable à l'ensemble des agents publics, comptables comme ordonnateurs, plus simple, plus lisible et plus juste. Il vise à sanctionner plus efficacement les fautes graves relatives à l'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens provoquant des préjudices financiers significatifs.

4/ Les aspects financiers quant aux collectivités territoriales

a) La dotation globale de fonctionnement

Le Gouvernement a tenu son engagement, et pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022.

La dotation globale de fonctionnement reste stable en 2022, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total.

b) Les impacts financiers pour l'outre-mer et en plus particulièrement en Martinique

Plus encore que les collectivités de l'Hexagone, les collectivités ultramarines, en moins bonne santé financière avant l'épidémie de Covid-19, subissent de plein fouet la double crise sanitaire et économique sur leurs budgets locaux.

Pour ce qui nous concerne, la période inédite de confinement de la population est à l'origine d'un **recul de l'activité** économique estimé à -20 % en **Martinique**, par rapport à une situation dite normale, sans confinement. Cet impact est essentiellement dû à la baisse drastique de la consommation des ménages.

Cette consommation, habituellement moteur de la croissance, est le principal facteur de contraction de l'économie. Du fait du confinement et de la fermeture des commerces non essentiels, la consommation des ménages se contracte de -27 % en volume, soit -215 millions d'euros. L'impact sur le PIB annuel est estimé à -2,4 %. Cette baisse de la consommation est notamment illustrée par une diminution de 50 % des montants de transactions par carte bancaire.

L'inflexion sensible des recettes, liées à l'activité économique vient ébranler plus encore des comptes déjà vulnérables.

Deux postes représentent la majorité des recettes d'impôts et taxes : l'octroi de mer, qui représente à lui seul un tiers du total des recettes réelles de fonctionnement, et les impôts directs (28% des RRF).

Le poids de l'octroi de mer est en particulier majeur dans les budgets de fonctionnement des communes. Or, cette recette va être doublement touchée par la crise économique actuelle : d'une part du fait de la réduction de l'activité économique et donc de son assiette, d'autre part parce que les mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises intègrent des possibilités de reports de paiement de certaines parties de taxe.

Les autres sources de recettes fiscales sont notamment composées de la fiscalité reversée par les EPCI aux communes via l'attribution de compensation (34 millions d'euros, stable sur la période).

Par voie de conséquence, l'épargne brute des communes va poursuivre sa diminution, ce qui impacte négativement les recettes de fonctionnement. Cette situation a deux conséquences majeures : la diminution des dépenses d'investissement et la dégradation de la capacité de désendettement.

Depuis 2014, l'épargne nette est restée constamment négative à l'échelle globale des communes martiniquaises. Cet indicateur témoigne d'une situation financière préoccupante qui nécessite un redressement. A l'image de l'épargne brute, la situation entre les communes est néanmoins hétérogène : plus de la moitié des communes ont une épargne nette négative (19/34 et 10 communes ont une épargne nette restant faible (entre 0 et 5%).

S'il est à ce jour difficile d'estimer avec précision l'impact définitif de la crise sur les finances des communes, la maîtrise de la section de fonctionnement et notamment de la masse salariale, ainsi que la dynamique des investissements seront sans doute les défis les plus importants à relever pour la période à venir.

S'agissant des dépenses de personnel des communes de Martinique représentent un volume de 425 millions d'euros en 2019 (soit 72% des dépenses réelles de fonctionnement).

Sur le plan de sa population, la Martinique subit une perte depuis 2008. Cette baisse démographique s'explique essentiellement par un solde migratoire déficitaire historique évalué entre -4 000 et -5 000 habitants par an. Les départs de la Martinique concernent principalement le jeune poursuivant des études supérieures en 2^e et 3^e cycles pour lesquels les formations proposées localement sont moins variées qu'en Métropole. En raison des débouchés restreints sur le marché de l'emploi, l'émigration de la population adulte – formée ou non – vers la Métropole ou l'étranger croît chaque année.

Du point de vue de la répartition des recettes par strate de population, il est à noter que les deux communes de plus de 30 000 habitants (Fort-de-France et le Lamentin) représentent à elles seules 38% des recettes réelles de fonctionnement, quand les 32 autres communes se répartissent les 62% restants.

Depuis 2014, la Martinique connaît aussi une baisse du nombre des ménages imposés. Cette situation peut s'expliquer d'une part par le fait que le revenu médian des foyers fiscaux martiniquais est inférieur à la moyenne nationale. D'autre part, l'augmentation de la part des plus de 65 ans bénéficiant d'un abattement à l'impôt sur le revenu contribue à faire baisser le taux d'imposition.

Le potentiel fiscal d'une commune est déterminé par application aux bases de cette commune du taux moyen national d'imposition des taxes locales. La moyenne des potentiels fiscaux des communes de France est de 668 euros par habitant. Pour ces deux indicateurs, la Martinique se situe donc en-dessous des moyennes nationales, et uniquement au-dessus de la Guadeloupe pour les départements d'Outre-mer.

Les recettes réelles de fonctionnement des communes de Martinique représentent 603 millions d'euros en 2019. Ces recettes ont connu une hausse de 33 millions d'euros entre 2014 et 2019. En rapportant ce montant à la population du territoire, les recettes réelles de fonctionnement représentent 1 619 euros par habitant, et ont augmenté en moyenne de 2% par an.

Sur le plan touristique seul Le Marin est classé commune touristique en Martinique, d'autres communes telles que Le Diamant, les Trois-Ilets, Saint-Pierre ou Saint-Anne disposent d'un patrimoine touristique important et font l'objet d'une forte fréquentation. Bien que cette fréquentation touristique suscite des charges, elle donne l'opportunité aux communes de développer leurs recettes annexes, notamment les redevances de stationnement et d'occupation du domaine public.

On note une différence sur les recettes de redevances perçues par les communes touristiques par rapport au reste du territoire : si en moyenne, les redevances de stationnement représentent 0,2 euros par habitant et par an, et 1,7 euros par habitant pour l'occupation du domaine public, ces quatre communes perçoivent en moyenne un montant triplé pour le stationnement et plus que doublé pour l'occupation.

En ce qui concerne le volume d'investissement des communes, il est relativement faible par rapport aux dépenses de fonctionnement : à titre de comparaison, le total des dépenses d'équipement sur 6 ans est inférieur à la masse salariale des communes sur une année. Pour financer leurs investissements, les communes de Martinique bénéficient très souvent de ressources de financement

Les communes de moins de 30 000 habitants présentent un endettement très modéré. Néanmoins, si la marge de recours à l'emprunt est en théorie importante, la fragilité de leur niveau d'épargne obère leur capacité à assumer le remboursement de nouveaux emprunts.

Au-delà de cette situation globale, il apparaît que la situation relative au fonds de roulement est très hétérogène selon les communes. Ainsi, fin 2019, 16 communes sur 34, réparties sur toutes les strates démographiques, présentent un fonds de roulement négatif.

Pour rappel, un fonds de roulement positif constitue une ressource pour des dépenses (notamment d'investissement) à venir, alors qu'un fonds de roulement négatif nécessite de consacrer des recettes futures à sa résorption.

Par ailleurs, ces fonds de roulement négatifs sont généralement au moins pour partie constitués de déficits de fonctionnement, plus compliqués à résorber du fait de la nécessité de faire appel à des recettes de fonctionnement exclusivement.

Après cette brève présentation des données internationales, nationales et pour l'outre-mer, plus particulièrement la Martinique, une seconde partie sera exclusivement réservée à la conjoncture de la ville des Trois-Ilets, notamment quant aux résultats financiers et budgétaires de 2021.

II - Bilan financier de la Commune et les orientations de 2022 du budget primitif

1/ Les finances de la commune

A) Les recettes et dépenses réelles de fonctionnement de la Commune

Le champ d'analyse de la section de fonctionnement porte sur les exercices budgétaires de 2015 à 2021. Le tableau qui suit met en évidence la dynamique des recettes par rapport à celle des dépenses pour la section de fonctionnement.

En K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	11 611,38	11 077,7684	11 947,71	12 080,11	11 735, 77	11 114,98	11 602,76
Recettes réelles de fonctionnement	11 552,00	11 611,00	11 780,00	11 982,00	13 074,95	11 930,06	12 177,66

a) Les recettes

1°) Evolution des recettes fiscales de la Commune

Les recettes fiscales des collectivités se décomposent en fiscalité directe et fiscalité indirecte. La fiscalité directe comprend principalement les quatre taxes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et la contribution économique territoriale) et des prélèvements de moindre importance.

La fiscalité indirecte représente une part limitée des ressources fiscales des collectivités. Il s'agit principalement des droits de mutation à titre onéreux et de la part locale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Cette fiscalité est plus dépendante de la conjoncture économique que la fiscalité directe.

S'agissant des collectivités locales d'Outre-Mer, l'octroi de mer est une taxe indirecte qui représente une part significative dans les recettes.

Pour les régions d'outre-mer, l'octroi de mer représente entre 34 et 45% de leurs recettes fiscales et entre 18 et 33% de leurs recettes réelles de fonctionnement. Pour les communes, le poids de l'octroi de mer est encore plus déterminant : de 40 à 52 % des recettes fiscales, et entre 25 et 35 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour la commune des Trois-Ilets, il est retracé dans les tableaux ci-dessous les postes les plus représentatifs des recettes fiscales. Le produit des taxes habitation et foncière et celui de l'octroi de mer ont augmenté respectivement de 21,06% et de 27,31% sur la période de 2015 à 2021.

***Evolution du produit des taxes foncières et d'habitation**

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Taxes habitation / foncière	2 298 783	2 335 516	2 461 523	2 529 198	2 709 919	2 777 087	2 782 929

***Evolution du produit de l'octroi de mer**

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Octroi de mer	3 667 314	3 758 997	3 845 454	4 026 197	4 243 037	4 305 728	4 668 989

***Evolution en taux de croissance**

	2014 / 2020	2019 / 2020	2020 / 2021
Taxes habitation / foncière	23,38 %	2,48 %	0,21%
Octroi de mer	29,39 %	1,48 %	8,43%

2°) Présentation et évolution de la dotation globale de fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement constitue de loin le principal concours financier de l'Etat aux collectivités territoriales.

S'agissant de la commune, la Dotation Forfaitaire a diminué de 17.49% sur la période de 2015 à 2021. Par contre, la Dotation de Solidarité Rurale a augmenté de 36.79% sur la même période.

Cependant, une analyse en chiffre constant de la dotation globale de fonctionnement sur la période 2014 à 2021 conduit à perte de recette de 1 440 649,00 € constituée par une perte de Dotation Forfaitaire de 2 612 920,00 € en 7 ans et un gain de la Dotation de Solidarité Rurale de 1 172 271,00 € sur la même durée.

Pour mémoire CA 2014 : Dotation Forfaitaire = 1 281 886,00 € ; Dotation de solidarité rurale = 569 348,00 €.

***Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement**

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dotation Forfaitaire	1 069 808	937 693	874 357	859 936	864 236	868 538	882 714
Dotation de solidarité rurale	612 367	659 117	730 814	753 541	785 572	811 495	837 641

*Evolution en taux de croissance

	2014 / 2020	2019 / 2020	2020 / 2021
Dotation Forfaitaire	- 32,24 %	0,5 %	1.64%
Dotation de solidarité rurale	42,53 %	3,29 %	3.22%

b) Les dépenses

1°) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général de la commune connaissent une évolution en dent de scie sur la période 2015 à 2021. Elles diminuent de 4.33% sur cette même période.

*Evolution des charges à caractère général

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Charges à caractère général	4 104 468	3 439 023	4 043 018	4 064 152	4 144 676	3 814 909	3 934 122

2°) Les charges du Personnel et l'état détaillé des emplois permanents.

- Les charges du Personnel

Les charges du Personnel évoluent en dent de scie sur la période 2015 à 2021, soit un taux de croissance de 8.40%.

*Evolution des charges du Personnel

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Charges du Personnel	5 757 744	5 922 744	6 305 829	5 941 966	5 702 272	5 919 347	6 241 595

- L'Etat détaillé des emplois permanents

La collectivité a régularisé la situation réglementaire du Personnel de la Caisse des Ecoles et du CCAS entre 2018 et 2019 et procédé au changement de grade des agents, résultante de date de titularisation antérieure.

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution du personnel de la commune et deux satellites (CCAS et Caisse des Ecoles) sur les trois dernières années. De manière globale, les effectifs du personnel ont diminué sur la période de 2018 à 2020.

Evolution des effectifs de la commune de 2018 à 2021.

	ANNEE	TITULAIRES STAGIAIRES	EMPLOIS AIDES	CONTRACTUELS	EFFECTIF TOTAL
COMMUNE	2018	112	40	16	168
	2019	102	19	15	136
	2020	103	17	22	142
	2021	110	19	19	148

Evolution des effectifs du CCAS et de la Caisse des Ecoles de 2018 à 2021.

	ANNEE	TITULAIRES STAGIAIRES	EMPLOIS AIDES	CONTRACTUELS	EFFECTIF TOTAL
CCAS	2018	3	0	1	4
	2019	5	2	1	8
	2020	5	2	1	8
	2021	3	0	1	4
CAISSE DES ECOLES	2018	4	0	0	4
	2019	11	0	0	11
	2020	11	0	0	11
	2021	11	0	0	11

B) Le financement et le programme des investissements de la Commune

a) Evolution de l'épargne en ville des Trois-Ilets

L'épargne de gestion représente la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, hors intérêts de la dette, hors travaux en régie.

(Epargne brute - intérêts de la dette)

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors travaux en régie, c'est le socle de la richesse financière de la ville.

Enfin l'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute, à laquelle est retranché le remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette mesure l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Le tableau qui suit vous présente les 3 situations à savoir épargne de gestion, épargne brute et nette :

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	726	1 245	1 172	1 408	1 299	1714	1 129
Epargne brute	796	1 305	1 305	1 456	1 339	1743	1154
Epargne nette	640	1 157	1 157	1 295	1 197	1579	999

b) Les recettes et dépenses réelles de la section d'investissement

Les dépenses et dépenses réelles d'investissement évoluent en dent de scie sur la période de 2015 à 2021.

En K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses réelles d'investissement	1 372	1 733	1 320	1 252	3 546	1 592	1 563
Recettes réelles d'investissement	1 874	2 006	2 340	2 579	2 346	1 666	3 855

Le ratio des dépenses d'équipement par rapport aux recettes de fonctionnement est un indicateur du niveau d'investissement. Pour la commune des Trois-Ilets, ce ratio est de 13.31% en 2021.

C) Evolution de la dette de la Commune

Des contrats d'emprunts sont toujours en cours. Ils se termineront en 2028.

Dans le tableau ci-dessous, il est retracé l'évolution du remboursement de l'emprunt pour la ville des Trois- Ilets.

Evolution du remboursement de l'emprunt et de la dette

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuité de la dette	214	213	211	204	190	165	155
Dette communale totale au 31/12	1 635	1 479	1 319	1 155	789	587	432
Ratio de désendettement (Dette totale / Epargne Brute)	2,06	1,14	1,08	0,80	0,63	0,43	0.37

Enfin il est prévu d'inscrire comme à l'accoutumé de ces dernières années le concours financier externe encore appelé « ligne de trésorerie » sur l'exercice 2022 de 700.000 €, comme ce fut le cas au budget primitif 2021. Ce concours financier de trésorerie est inscrit hors budget dans les comptes financiers de la classe 5. Il est destiné à la gestion de trésorerie de la ville.

Pour la concrétisation des opérations d'investissement, la ville des Trois-Ilets a contracté un emprunt de 1million qui sera inscrit au budget primitif 2022. Cet emprunt sera mobilisable sur les années 2022 et 2023. Des prêts de préfinancement des subventions ont été contractés auprès de l'AFD pour un montant de 4,2 millions d'euros afin de permettre la bonne exécution financière des opérations d'investissement.

Après cette brève présentation des rétrospectives budgétaires, il y a lieu de vous présenter les orientations budgétaires pour l'année 2022.

2/ Les orientations budgétaires pour l'année 2022

Le budget primitif 2022 est élaboré d'après la loi de finances n° 2021-1900 du 31 décembre 2021.

Un fait certain, notre budget 2022 sera de nouveau construit dans un environnement national contraint selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Maintien des taux d'imposition,
- Poursuite des investissements communaux.
-

A / Les orientations 2022 de la section de fonctionnement du budget

En 2022, les taux d'imposition communaux seront maintenus à leur même niveau habituel ; il sera donc proposé le vote des taux suivants :

- 41,26 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 17,39% pour la taxe sur le foncier non bâti

L'annexe 1 portant l'état comparatif des notifications des taux d'imposition de 2014 à 2020 retrace l'évolution des trois bases (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti).

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur.

Le maintien de la stabilité des dotations et participations par le gouvernement ne sera pas compensée par le dynamisme des bases des impôts locaux et la variation du nombre de contribuables sur la commune.

Les charges de fonctionnement seront quant à elles obligatoirement maîtrisées, malgré l'augmentation de certaines dépenses en 2021 comme les prestations de service.

B / Les orientations 2022 de la section d'investissement du budget

Le programme des investissements portant sur les grands projets de la ville des Trois-Ilets sont réalisés sur plusieurs années. Par contre, les actions d'amélioration du cadre de vie des habitants et d'embellissement du territoire sont effectuées sur l'année de l'exercice comptable.

Les orientations budgétaires pour l'année 2022 se fondent sur la poursuite et l'achèvement des équipements et travaux entrepris lors des précédents exercices :

- Opération de signalétique touristique sur le territoire communal
- Mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur la voie publique et le port de plaisance de la Marina des Trois-Ilets
- Installation de deux ombrières solaires de recharge pour véhicules électriques à l'Anse Mitan et aux services techniques
- Réalisation d'un ponton pour l'accueil des tenders de paquebots de croisière
- Aménagement de l'avenue de l'Impératrice Joséphine : 1^{ière} phase de l'aménagement du centre bourg
- Construction d'un équipement multi activités (Hall des sports)
- Organisation d'un forum sur les métiers de l'agriculture en partenariat avec la SAFER
- Réalisation d'un local d'avitaillement en produits de pêche en modulaires
- Réfection de la voirie communale du lotissement Galice
- Reconstruction d'un canal au lieu-dit Magasin Zéline
- Réhabilitation des routes communales des Trois-Ilets
- Construction de la voie René Dantin
- Travaux d'aménagement du carrefour situé au croisement de l'Anse Mitan et de l'Anse à l'Ane
- Enlèvement des épaves de bateaux à Trou Etienne, au Bourg et à la Pointe Galy / Larose
- Divers travaux poursuivis en Régie Municipale (Beaufond, Rue Neuve, Xavier, etc)

Par ailleurs, plusieurs études seront menées ou continueront :

- Construction d'un plateau scolaire de deux écoles
- Etude de réhabilitation et mises aux normes des bâtiments communaux
- Etude portant sur les espaces d'aménagement touristique secteur Pointe du Bout – Anse Mitan – Anse à l'Ane
- Etude de l'aménagement de la Place Gabriel Hayot (Place, Mairie, Marché – Bibliothèque salle d'exposition).
- Etude de réalisation d'une zone de mouillage organisée

Enfin, ces investissements restent liés au versement des recettes externes escomptées, à leurs préfinancements par la commune mais également à la capacité des entreprises à exécuter les travaux. La vigilance s'exercera donc sur ces trois plans dont la réussite se traduira par une montée en gamme de la commune du fait de ses équipements et de la valorisation de son territoire.

CONCLUSION

Afin de faire face aux baisses continues des dotations, les finances de la collectivité sont gérées avec la plus grande rigueur.

Ainsi de nombreuses actions ont été engagées (renégociation des contrats, optimisation des dépenses, maîtrise de la masse salariale ...) afin de maintenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en proposant toujours une bonne qualité de services à la population, et en poursuivant les travaux conformément au programme établi.

Les nombreux investissements de ces dernières années ont été réalisés sans mettre en péril les finances de la collectivité.

La bonne gestion financière a permis à la ville de dégager chaque année de l'épargne lui permettant ainsi d'emprunter pour des investissements comme l'aménagement de l'avenue de l'impératrice, l'aménagement de la place Gabriel Hayot, la construction d'un équipement multi-activités, les Espaces d'Aménagement Touristiques et la signalétique touristique.

Pour l'année 2022, la ville devra se doter d'un outil de pilotage de la politique d'investissement pour une meilleure lisibilité des réalisations sur le territoire communal.

Mesdames et Messieurs les élus, je vous remercie de bien vouloir débattre, sans vote délibératif, sur le présent rapport d'orientation budgétaire.

A cet égard, le législateur demande de prendre acte de manière formelle que ce débat a bien eu lieu comme préalable à votre vote sur le budget primitif et des budgets annexes.

Fait aux Trois-Ilets, le Février 2022

Le Maire,




Arnaud RENE-CORAIL



COMMUNE DES TROIS-ILETS

REGIE AUTONOME PORT DE PLAISANCE POINTE DU BOUT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la 1^{ère} étape du cycle budgétaire et permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière de la Régie Portuaire et de débattre de la stratégie à venir.

Ce document qui retrace le contexte et les grandes orientations de la Régie pour l'année 2022, permet d'aborder les priorités et les évolutions de la situation financière et d'évoquer les projets à venir. Il s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale qui perdure depuis mars 2020.

Le budget est élaboré selon l'instruction comptable M4 des services publics à caractère industriel et commercial et donc soumis à l'IS et autres taxes annexes.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

NOTE

Pour être en adéquation avec l'évolution des besoins et de la réglementation, la Régie Portuaire maintient son offre de service, en dépit du contexte d'austérité budgétaire.

Elle poursuit sur la voie de l'amélioration de ses équipements avec pour objectif majeur d'améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers permanents ou occasionnels et d'assurer une gestion saine des finances.

CONTEXTE

Dans le secteur de la plaisance, la fermeture des frontières et l'effondrement du trafic aérien a entraîné des bouleversements sur le marché du tourisme, une situation économique étroitement dépendante de l'évolution de l'épidémie.

A la Marina, la saison 2021 a vu diminuer le nombre d'escales de visiteurs de près de 36%, une baisse liée aux nombreuses consignes sanitaires, sans oublier les contraintes des pays voisins (protocoles, certificats, vaccination, isolement et tests...).

Même l'arrivée de la Transat JACQUES VABRE n'a pas compensé l'absence des étrangers, la crise sociale ayant provoqué l'annulation des réservations.

I - L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

LA SECTION D'EXPLOITATION

L'ensemble des missions de la Régie Portuaire est réalisé par le biais de la section d'exploitation et permet :

- En dépenses : les charges de gestion courante, les frais de personnel, les taxes et les dotations aux amortissements.
- En recettes : la location de postes d'amarrage, les loyers (conventions d'occupation accordées aux professionnels du nautisme), la vente de glaçons et des fluides.

Les dépenses de fonctionnement

Les travaux réalisés initialement prévus dans la programmation des travaux pour 2021 sont les suivants :

- Entretien des chaînes de mouillage, remplacement de pendilles, de manilles et de planches de pontons, réfection de la toiture de la Capitainerie, consolidation du ponton D.

En plus de la programmation, nous avons fait connecter l'accès aux toilettes et au ponton D au système informatisé des bornes pour un montant de 5 701.32 euros.

Il faut aussi signaler que le gardiennage a vu son coût augmenter en raison du renforcement de l'équipe lors de la crise sociale. Son montant en 2021 est de 11 091.66 euros.

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses d'exploitation de 2021.

DEPENSES D'EXPLOITATION					
Libellés	Réalisé au 31/12/2020	BP 2021 + DM	Réalisé au 31/12/2021	Charges rattachées	Commentaires
011 - Charges à caractère général	101 677.88	117 900.00	82 244.61	6 356.92	
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie)	27 465.54	24 000.00	29 011.85	264.98	
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	13 075.73	11 000.00	9 718.91	1 690.59	
6064 - Fournitures administratives	3 863.67	4 000.00	4 357.08		
6066 - Carburants	0.00	50.00	0.00		
6068 - Autres matières et fournitures	4 526.37	5 500.00	6 456.77		
611 - Sous-traitance générale	0.00	0.00	0.00		
6135 - Location mobilières	232.26	280.00	0.00		
61521 - Entretien, réparations bâtiments publics	3 770.00	7 000.00	0.00		
61523 - Entretien, réparations réseaux	170.00	2 000.00	0.00		
61558 - Entretien autres biens mobiliers	11 442.24	14 000.00	14 648.18		
6156 - Maintenance	393.98	7 000.00	397.96		
6162 - Assurance obligatoire dommage construction	0.00	2 900.00	0.00		
618 - Divers	0.00	100.00	750.00		
Libellés	Réalisé au 31/12/2020	BP 2021 + DM	Réalisé au 31/12/2021	Charges rattachées	Commentaires
6227 - Frais d'actes et de contentieux	378.89	1 000.00	0.00		
6231 - Annonces et insertions	0.00	500.00	0.00		
6233 - Foires et expositions	0.00	0.00	0.00		
6241 - Transports sur achats	120.00	0.00	0.00	165.00	
6262 - Frais de télécommunications	3 005.79	4 500.00	2 508.39	170.80	

627 - Services bancaires et assimilés	246.15	400.00	214.74		
6282 - Frais de gardiennage	6 654.00	8 000.00	7 026.11	4 065.55	
6287 - Remboursement de frais	0.00	50.00	0.00		
6288 - Autres	2 934.26	4 000.00	4 601.22		
635111 - Cotisation Foncière des Entreprises	0.00	5 000.00	0.00		
63512 - Taxes foncières	7 468	8 000.00	0.00		
63513 – Autres impôts locaux	0.00	600.00	0.00		
6352 - Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables	10 911.00	0.00	0.00		
637 - Autres impôts	520.00	520.00	519.00		
012 - Charges de personnel, frais assimilés	285 772.60	310 700.00	304 114.70		
6312 - Taxe d'apprentissage	0.00	1 200.00	0.00		
6331 – Versement de transport	24.99	0.00	0.00		
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L	174.56	200.00	186.71		
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	0.00	1 200.00	0.00		
6336 - Cotisations CNFPT	638.23	650.00	631.80		
6338 - Autres impôts, taxes sur rémunérations	609.60	650.00	645.89		
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	150 273.20	180 000.00	177 649.64		
6413 - Primes et gratifications	53 205.09	35 000.00	38 220.44		
6414 - Indemnités et avantages divers	0.00	300.00	0.00		
6451 - Cotisations à l'URSSAF	59 111.68	65 000.00	62 402.14		
6452 - Cotisations aux mutuelles	2 953.44	3 200.00	3 153.12		
Libellés	Réalisé au 31/12/2020	BP 2021 + DM	Réalisé au 31/12/2021	Charges rattachées	Commentaires
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	0.00	3 000.00	812.37		
6475 - Médecine du travail	380.00	500.00	380.00		
023 - Virement à la section d'investissement	0.00	6 799.36	0.00		
023 – Virement à la section d'investissement	0.00	6 799.36	0.00		
65 – Autres charges de gestion courante	0.65	500.00	1.19		

6532 - Frais de mission	0.00	490.00	0.00		
658 - Charges diverses de la gestion courante	0.65	10.00	1.19		
67 - Charges exceptionnelles	0.00	500.64	0.00		
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	0.00	500.64	0.00		
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	3 980.64	24 300.00	24 267.64		
6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	3 980.64	24 300.00	24 267.64		
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	391 431.77	460 700.00	416 814.26		6 356.92
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					423 171.18

Les recettes de fonctionnement

Comme tous les secteurs de l'économie, la plaisance est très durement touchée par les répercussions de la pandémie. L'impact en terme de recettes concerne particulièrement l'activité d'escale (de décembre 2020 à avril 2021). En effet, nous enregistrons une baisse de 36% des escales.

La crise liée au COVID 19 a engendré en 2021, une baisse des recettes, partiellement surmontée par l'arrivée en décembre de bateaux allemands et néerlandais en régates.

La facturation au réel des fluides a débuté en juillet 2021. Nous avons enregistré des recettes en eau d'un montant 8 097.86 € et en électricité de 3 106.47 € pour l'année 2021.

Le système de relève des fluides nous a aussi permis de déceler une fuite importante d'eau dans la partie hors bassin du réseau (consommation sur facture SME du 07 avril au 05 octobre 2021 : 2 521 M³ / consommation logiciel DATACOM pour la même période : 482. 377 M³).

RECETTES D'EXPLOITATION					
Libellés	Réalisé au 31/12/2020	BP 2021 + DM	Réalisé au 31/12/2021	Charges rattachées	Commentaires
013 - Atténuations de charges	557.93	0.00	707.55		
64198 - Autres remboursements	557.93	0.00	707.55		
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	25 485.33	33 000.00	40 516.68		
706 - Prestation de services	317.79	5 000.00	7 148.65		
707 - Vente de marchandises	6 048.87	8 000.00	5 870.45		

7083 - Locations diverses	19 118.67	20 000.00	27 497.58		
75 - Autres produits de gestion courante	429 125.87	427 700.00	398 586.94		
753 - Reversement taxe de séjour	700.74	690.00	688.38		
7541 - Redevance de stationnement	428 422.66	427 000.00	397 896.56		
7588 - Autres	2.47	10.00	2.00		
77 - Produits exceptionnels	1 500	0.00	0.00		
778 - Autres produits exceptionnels	1 500	0.00	0.00		
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	456 669.13	460 700.00	439 811.17	-	
TOTAL CUMULE RECETTES DE FONCTIONNEMENT					439 811.17

Compte tenu de ces éléments, au titre de l'exercice budgétaire 2021, les recettes de fonctionnement couvrent les dépenses de fonctionnement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement enregistre en dépenses les besoins en équipement du port de la plaisance de la Marina. Pour l'année 2021, il s'agissait d'inscrire au budget primitif, les crédits pour le règlement du solde d'un montant de 77 123,32 € correspondant aux travaux relatifs à l'Aménagement des équipements de la zone portuaire de la Marina de Point du Bout. Aussi, en attendant la réponse de la CTM au sujet de la demande de subvention Contrat de Convergence et de Transformation (CCT), il est porté au budget environ 50% du montant de l'opération « Réhabilitation du ponton du port de plaisance de la marina des Trois-Ilets » qui correspond à 119 665,73 € pour un montant global de 250 668,26 € HT.

Les recettes d'investissement 2021 d'un montant de 199 916,54 € sont constituées du résultat de l'année 2021, des dotations d'amortissements, de l'excédent cumulé et des subventions de l'Etat. Les conventions de subvention de la CTM dans le cadre du CCT sont retournées à la commune signées des deux parties au début du mois de janvier 2022. Les crédits de subventions seront inscrits au budget primitif 2022.

L'exécution finale de l'exercice 2021 sera détaillée lors du vote du compte administratif courant du premier semestre 2022.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Libellés	Réalisé au 31/12/2020	BP 2021 + DM	Réalisé au 31/12/2021	Restes à réaliser	Commentaires
D 001 – Déficit d'investissement reporté					
20 - Immobilisations incorporelles	14 425.12	17 000.00	7 909.41		
2031 - Frais d'études	14 425.12	9 000.00	7 909.41		
2051 – Concessions et droits similaires	0.00	8 000.00	0.00		
21 - Immobilisations corporelles	262 152.19	203 900.00	77 123.32	13 452.86	
2138 - Autres constructions	0.00	119 665.73	0.00		
2151 – Installations complexes spécialisées	0.00	5 710.00	0.00	13 452.86	
21738 - Autres constructions	261 858.19	77 123.33	77 123.32		
2181 - Installations générales, agencements	0.00	0.00	0.00		
2183 – Matériel de bureau et informatique	0.00	0.00	0.00		
2184 - Mobilier	294.00	320.94	0.00		
2188 - Autres	0.00	1 080.00	0.00		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	276 577.31	220 900.00	85 032.73	13 452.86	
TOTAL CUMULE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				98 485.59	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Libellés	Réalisé au	BP 2021 + DM	Réalisé au	Restes à réaliser	Commentaires
	31/12/2020		31/12/2021		
13 – Subventions d'investissement	55 092.75	128 549.75	75 836.35	38 561.66	
1311 - Subvention de l'Etat	55 092.75	128 549.75	75 836.35	38 561.66	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	36 867.41	54 587.68	54 587.68		
1068 - Autres réserves	36 867.41	54 587.68	54 587.68		
021 – Virement de la section d'exploitation	0.00	6 799.36	0.00		
021 – Virement de la section d'exploitation	0.00	6 799.36	0.00		
040 - Opération ordre transfert entre section	3 980.64	24 300.00	24 267.64		
28031 - Amortissement Frais d'études	1 924.52	4 810.00	4 809.52		
281735 - Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	552.12	555.00	552.12		
281738 Autres constructions	0.00	17 460.00	17 457.00		
28181 – Installat° générales, agencements	206.00	210.00	206.00		
28183 - Amortissement Matériel de bureau et informatique	1 062.00	715.00	713.00		
28184 - Amortissement Mobilier	236.00	550.00	530.00		
Total recettes d'investissement réelles et d'ordre	95940.80	207437.43	154691.67	38 561.66	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			6 663.21		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	95 940.80	214 100.64	161 354.88		38 561.66
TOTAL CUMULE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					199 916.54

II - LES ORIENTATIONS POUR 2022

Aujourd'hui, la saison semble repartir avec des réservations jusqu'en mars. Confrontés à la nécessité permanente de remettre à niveau les équipements, les orientations budgétaires pour 2022 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes et dans le cadre du contrat financier de convergence signé entre la Ville et l'Etat.

La responsabilité administrative pourra être retenue à l'encontre du gestionnaire suite aux dommages survenus aux bateaux à poste, notamment du défaut d'entretien des ouvrages portuaires. Aussi, au-delà des procédures mises en place, nous visons l'efficacité des moyens déployés en mettant la sécurité des bateaux et des plaisanciers au cœur du dispositif.

Dans ce contexte, le budget 2022 du Port sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes de recettes et devra intégrer des économies de fonctionnement grâce à l'optimisation de moyens existants

Les principales orientations générales pour 2022 sont les suivantes :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Renforcement des moyens de lutte contre l'incendie (installation sur les pontons d'extincteurs, d'échelles et de de RIA (Robinet d'Incendie Armée- moyen de secours de première intervention alimenté en eau en permanence qui sert à limiter un départ de feu.)
- Remplacement du ponton BI par une structure aluminium (budget pris en compte dans le Contrat de Transformation et Convergence).

Caractéristiques du nouveau ponton

Le Port s'équipe d'un nouveau ponton fixe (50 m/2.45), en remplacement du ponton actuel arrivé en fin de vie. Garant de la sécurité et du confort des usagers, ce nouvel équipement avec un platelage composite ceinturé par une structure en alliage alu de qualité marine est destiné à l'accostage et à l'amarrage de 25 bateaux.

La réhabilitation du ponton qui se chiffre à 250 668,26 € HT fait l'objet de demande de subventions au titre du Contrat de convergence et Transformation de la Martinique.

Pour accomplir ces missions, le projet du budget 2022 se présente comme suit :

La section d'exploitation

3- Les dépenses de fonctionnement

Les charges inscrites au budget primitif 2022 seront maintenues au niveau de l'exercice 2021.

A périmètre d'activité constant, l'ensemble des charges de fonctionnement devra être maîtrisé.

L'inscription budgétaire 2022 devra prendre en compte le versement de la TVA 2022 ainsi que la taxe foncière.

4- Les recettes de fonctionnement

Le financement de cette section sera assuré principalement par les redevances d'amarrage et les recettes issues de la location des locaux professionnels et la vente des fluides.

